

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
ParisEstMarne&Bois  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 25 SEPTEMBRE 2017  
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

17-100

**OBJET** : Engagement de la procédure d'élaboration d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) à l'échelle de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>65</b>
Représentés	<b>20</b>
Absents	<b>5</b>

Votants	<b>85</b>
Abstention	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>85</b>
Pour	<b>85</b>
Contre	<b>0</b>

**Présents :**

Dominique ADENOT, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Luc CADEDDU, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Agnès CARPENTIER, Nicole CERCLEY, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, François COCQ, Thierry COUSIN, Florence CROCHETON, Alain DEGRASSAT, Pierre-Michel DELECROIX, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Brigitte GAUVIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LE BEAU, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Jean-Jacques PASTERNAK, Henri PETTENI, Vincent PINEL, Régis PIO, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Christine RYNINE, Jean-Pierre SPILBAUER, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI, Jean-François VOGUET, Valérie ZELIOLI

**Représentés :**

Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Pierre CARTIGNY, Sabine CHABOT, Philippe CIPRIANO, Isabelle DALLEAU, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Delphine FENASSE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Jean-Jacques GUIGNARD, Marie KENNEDY, Nassim LACHELACHE, Gérard LAMBERT, Pascale MARTINEAU, Marie-France PARRAIN, Christel ROYER, Igor SEMO, Sylvie TRICOT-DEVERT, Pascale TRIMBACH

**Absents :**

Caroline ADOOMO, Gilles CARREZ, Nicolas CLODONG, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Alain PAVIE.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

**OBJET** : Engagement de la procédure d'élaboration d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) à l'échelle de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,**

**VU** la loi n° 2014-173 du 24 février 2014 de programmation de la ville et de cohésion urbaine (dite loi Lamy),

**VU** la loi n° 2014-366 du 26 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR),

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

**VU** le décret 2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois, dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

**VU** la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté, et notamment son article 70,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5219-1 et suivants,

**VU** le code de la construction et de l'habitat,

**CONSIDERANT** que l'EPT a l'obligation de mettre en place une conférence intercommunale du logement (CIL) en application de l'article 70 de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

**CONSIDERANT** que la Conférence Intercommunale du Logement est coprésidée par le Préfet du département ou son représentant et par le Président du territoire ParisEstMarne&Bois.

Après avis favorable de la Commission Urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et insertion et politique de l'habitat du 13 septembre 2017,

**DELIBERE,**

**APPROUVE** l'engagement de la procédure d'élaboration par l'Etablissement public territorial d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) prévue par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

**DIT** que la délibération relative à la composition de la conférence intercommunale du logement et son règlement intérieur sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil de Territoire,

**AUTORISE** le Président à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document permettant sa mise en œuvre,

Le Président,

Jacques JP MARTIN



Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20171003-D17-100-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2017  
Date de réception préfecture : 03/10/2017